

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 21 OCTOBRE 2021**

Date de convocation : le 15 octobre 2021

Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Absent(s) excusé(es) : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Majorité absolue : 10

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 21 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien DESTAIS, Maire.

Etaient présents : BERNARD Catherine, BLANCHET Patricia, BRY Nathalie, BUREAU Marylène, COUSIN MANCEAU Myriam, DAUGEARD Michel, DE LORGERIE Anne-Isabelle, DESTAIS Sébastien, FOURNIER Eric, GOUINEAU Jean-Dominique, MARIE Loïc, MASSELIN Pascal, MASSOT Tristan, MOUSSU Carine, PORTAIS Valéry, SEGRETAIN Séverine, SEVIN Cyril.

Absents excusés : DE CHALAIN Véronique donne pouvoir à DE LORGERIE Anne-Isabelle
MORDRELLE Francis donne pouvoir à DAUGEARD Michel
GOUINEAU Jean-Dominique

Secrétaire de séance : PORTAIS Valéry.

Ordre du jour :

Finances

1. Budget principal - décision modificative n°2
2. Admission en non-valeurs
3. Montant du loyer pour le local commercial du bar-restaurant et du logement

Travaux

4. Eclairage public - Travaux d'éclairage public TEM53 - planification 2022

Bâtiments – Logements communaux

5. Résidence des Cèdres – avenant aux baux des locatifs concernant l'entretien des jardins

Laval agglomération

6. Approbation du rapport de la CLECT du 15 septembre 2021
7. Communication du rapport d'activité 2020 de Laval Agglomération, et comptes administratifs

Ressources humaines

8. Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe au service restauration-entretien
9. Discussion sur la prime de fin d'année 2021

Autres

10. Lotissement Les lupins – état des échanges avec Proviva
11. Réflexion sur les projets d'aménagement à venir : rachat de la maison Goisbault (fond de portage Laval agglomération) et ancien atelier communal rue de Bretagne.
12. Etat d'avancement du groupe de travail RIFSEEP
13. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire
14. Informations diverses
15. Quart d'heure citoyen

Adoption du procès-verbal des décisions / Secrétaire de séance

Le **procès-verbal** des décisions du conseil municipal du 21 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : PORTAIS Valéry.

1- FINANCES : Budget principal - décision modificative n°2

Délibération 068-2021 :

Michel DAUGEARD, 1^{er} adjoint aux finances, rapporte,

Il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget principal 2021 afin de procéder au mandatement d'une facture d'Eurovia concernant les travaux de réfection et de sécurisation de la voirie 2021 attribués pour un montant total de 50 000 € TTC.

La prévision budgétaire 2021 pour l'opération 158 « Réfection voirie » s'élève à 44 500 €. Il manque la somme de 6 874,16 € afin de payer les 50 000 € déduction faite des 1 374,16€ déjà dépensés.

Aussi, il est nécessaire de prévoir une décision modificative afin de procéder au paiement de la facture, faute de crédits budgétaires suffisants.

Monsieur DAUGEARD présente la décision modificative (DM) n°1, comme suit :

Section	Chapitre / Opération	Libellé	Article budgétaire	Montant €	Prévisions BP 2021 €	Solde disponible avant DM €	Solde disponible après DM €
INV.	158	Réfection voirie	2151	+ 6 874,16	44 500,00	43 125,84	50 000,00
INV.	020	Dépenses imprévues		- 6 874,16	10 000,00	10 000,00	3 125,84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires conformément au tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

2- FINANCES : Admissions en non-valeur 2021 (décision n°2)

Délibération 069-2021 :

Michel DAUGEARD, 1^{er} adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les admissions en non-valeur au titre de l'année 2021 (décision n°2),

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, la trésorière principale propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

La Trésorerie expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances portées sur la liste N° 5117770111 pour les motifs suivants : Poursuite sans effet (créances dues par le biais d'un ordre de reversement). Elle demande en conséquence, l'admission en non-valeur de quatre créances pour un montant total de 176,29 €. Cela concerne trois débiteurs différents pour des factures émises en 2016 et 2019.

La dépense correspondante sera imputée sur l'exercice 2021 du budget principal au compte 6541.

L'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur la liste n° 5117770111 pour un montant total de 176,29 €,
- **D'AUTORISER** que les écritures comptables correspondantes à ces créances soient comptabilisées au titre de l'année 2021,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3- FINANCES - Montant du loyer pour le local commercial du bar-restaurant et du logement

Point d'information

La commission finances présente son étude réalisée pour déterminer le montant du loyer du local commercial du bar-restaurant et du logement. Il s'agit de projections à ce stade.

Il a été tenu compte de l'ensemble des dépenses de l'opération, des subventions perçues et à percevoir, de l'emprunt sollicité, et des prévisions de rentrée de loyers. Une projection a été faite sur 20 ans. Les prévisions de charges sur le bâtiment et d'assurance ont été intégrées au calcul. Les simulations actuelles permettent un amortissement de l'opération sur 23 ans.

Le scénario doit être approfondi par l'étude du bail commercial (intégration ou non de la partie logement, nature des activités commerciales autorisées dans le local, option de démarrage par un bail précaire, etc.), l'impact pour la taxe professionnelle et la comparaison avec les prix du marché du loyer.

Le conseil municipal demande que soit sollicitée l'intervention d'un professionnel pour estimer le montant du loyer professionnel à titre de comparaison.

4- TRAVAUX - Travaux d'éclairage public TEM53 - planification 2022 / AHUILLE / rue des Troènes et rue Jean Baptiste Robin

Délibération 070-2021 :

Dans le cadre de la compétence transférée, TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE accompagne techniquement la commune dans ses projets d'aménagement, de rénovation, d'extension et/ou d'économie d'énergie en matière d'éclairage public. Cela se traduit à la fois par une maîtrise d'œuvre, une participation financière du syndicat et une gestion d'un marché public de travaux et de fournitures.

Ayant à cœur de poursuivre la collaboration d'éclairage public, TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE souhaite optimiser la programmation des travaux. A ce titre, un comité de choix Eclairage Public a été créé pour une coordination et une planification des travaux. Pour préparer ce comité de choix Eclairage Public, il leur est indispensable de prendre connaissance et d'étudier en amont les projets de travaux d'éclairage public des communes.

La programmation détaillée des travaux 2022 doit parvenir à TEM au plus tard le 15 novembre 2021.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE a réalisé un état des lieux de l'éclairage public sur la commune et formulé des propositions.

La commission travaux propose de retenir pour la programmation 2022 :

- le remplacement des candélabres de type BOULE par des LED et le déplacement en fond de trottoir de 6 candélabres rue de Troènes pour les ramener en limite de propriété.
- L'ajout d'un candélabre rue Jean Baptiste Robin.

Pour information, le décret du 27 décembre 2018 interdit à compter du 31/12/2025 l'utilisation de ces luminaires qui sont source de pollution lumineuse.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public relative au dossier n° REC-16-001-21 « AHUILLE / rue des Troènes et rue Jean Baptiste Robin »**.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
13 000,00 €	5 200,00 €	650,00 €	8 450,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :			
	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	8 450,00 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- **D'ISCRIRE** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5- LOGEMENTS COMMUNAUX - Résidence des Cèdres – avenant aux baux des locatifs concernant l'entretien des jardins

Délibération 071-2021 :

Monsieur le Maire expose,

La Résidence des Cèdres situé 23 rue Hubert Quériau Lamerie est propriété de la commune. Elle comporte 4 appartements dont 3 sont occupés.

Il est nécessaire de mettre à jour par avenant au bail pour deux des locataires (M. GARROT et Mme PAGERIE) la clause concernant le jardin de 105 m² qui leur était mis à disposition pour en retirer l'usage conformément à leur souhait (conservation de l'usage du jardinet de 36 m² pour M. GARROT).

Ceci vient régulariser des demandes faites à l'entrée dans le logement des locataires.

D'autres clauses validées antérieurement par le conseil municipal y seront ajoutées n'ayant pas été officialisées par avenant (délibération n°104-2019 du 28/11/2019).

Ces modifications n'impactent en rien le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VALIDER** l'avenant au bail au contrat de location de M. GARROT demeurant 23 rue Queruau Lamerie – Résidence des Cèdres (RDC gauche) conduisant à retirer l'usage du jardin attenant de 105 m²,
- **DE VALIDER** l'avenant au bail au contrat de location de Mme PAGERIE demeurant 23 rue Queruau Lamerie – Résidence des Cèdres (2ème étage – combles) conduisant à retirer l'usage du jardin attenant de 105 m²,
- **DE DIRE** que les présentes dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants aux baux des locatifs concernés.

6- LAVAL AGGLOMERATION - Approbation du rapport de la CLECT du 15 septembre 2021

Délibération 072-2021 :

Monsieur le Maire exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la CLECT approuvé à la majorité lors de sa réunion du 15 septembre 2021

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie le 15 septembre 2021 pour les évaluer concernant :

- le transfert de la compétence "Théâtre de Laval",
- le transfert de la compétence "Enseignement artistique",

Son rapport a été adopté en séance du 15 septembre 2021. Il doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Chaque commune membre de l'EPCI, s'est vu transmettre, lundi 27 septembre 2021 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les AC provisoires seront adoptées par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Le Conseil municipal a également été informé du rapport en date du 13 octobre 2021 relatif à la fixation libre et à la révision des attributions de compensation pour les ex communes de la communauté de communes du Pays de Loiron eu égard des différences de régime fiscal ayant entraîné des transferts de fiscalité et notamment de taxe d'habitation entre les communes de la CCPL et Laval Agglomération.

Ces décisions n'ont pas d'impact financier pour la commune d'Ahuillé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2021, annexé à la présente délibération qui détermine le montant de charges transférées pour chacune des communes de LAVAL AGGLOMERATION.

7- LAVAL AGGLOMERATION - Communication du rapport d'activité 2020 de Laval Agglomération, et comptes administratifs

Délibération 073-2021 :

Monsieur le Maire rapporte,

Le conseil communautaire du 27 septembre a approuvé le rapport d'activité 2020 de Laval Agglomération.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, ce rapport doit être présenté à l'ordre du jour du conseil municipal accompagné du compte administratif 2020 de Laval Agglomération.

Ces documents ont été mis à la disposition des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités 2020 de Laval agglomération.

8- PERSONNEL COMMUNAL - Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe au service restauration-entretien

Délibération 074-2021 :

Monsieur le maire expose,

Vu la délibération n°85-2019 du 29/10/2019 créant le poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^e classe occupant les fonctions d'agent de restauration polyvalent au service restauration-entretien à 32,25h/35^{ème},

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe occupant les fonctions d'agent de restauration polyvalent au service restauration-entretien afin de le mettre en conformité avec son planning de travail effectif intégrant :

- 15 minutes pour la préparation des goûters le lundi des semaines scolaires,
- 1h supplémentaire par journée travaillée pendant les petites vacances scolaires (démarrage de la journée à 8h au lieu de 9h) pour la préparation en cuisine du centre de loisirs.

Il est proposé la modification du temps de travail comme suit :

Grade du poste	Temps de travail 2020-2021 (centièmes)	Temps de travail 2021-2022 (centièmes)	Modification du temps de travail	Type de poste
Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^e classe	32,25	32,69	+ 1,4 %	Titulaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE MODIFIER** la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'Agent de restauration polyvalent à temps non complet à raison de **32,69 h** hebdomadaires (temps de travail annualisé en centième) au grade **d'Adjoint technique principal de 2^e classe**,
- **DE RENDRE APPLICABLE** cette décision à compter du **1^{er} septembre 2021**,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

9- PERSONNEL COMMUNAL - Discussion sur la prime de fin d'année 2021

Point d'information

Les modalités de versement de la prime de fin d'année sont rappelées aux membres du conseil municipal. Monsieur le maire propose de les reconduire pour cette année 2021 avec un versement comme à l'habitude sur la paye de novembre. Monsieur le maire est seul compétent en la matière puisque le versement s'intègre dans le cadre général du RIFSEEP voté fin 2019. Il attribue la prime par arrêté individuel.

10- AUTRES : Lotissement Les lupins – état des échanges avec Proviva

Point d'information

PROCIVIS a été relancé en début de semaine. Le montant des fouilles est descendu à 380 000€. Dans l'optique où seule la partie hors fouilles serait aménagée, les jardins des maisons ne pourraient pas être faits sur la partie à fouiller.

Deux pistes étudiées par PROCIVIS :

- PROCIVIS ne fera pas l'opération partielle pour seulement 14 maisons, non viable économiquement.
- Rester sur les 40 maisons, donc payer les fouilles (à leur charge), dans ce cas PROCIVIS demande à baisser le prix d'achat du terrain de 150 000 à 100 000 et envisagerait d'augmenter le prix de vente des parcelles.

Peut-être intéressant d'étudier la question de faire nous-même par tranche.

Le conseil municipal confie à la commission travaux (avec information de tous les conseillers) l'étude d'hypothèses en intégrant l'option régie par le biais d'un budget annexe communal.

Calendrier prévisionnel des fouilles : 3 mois de fouilles dès que possible, 2 ans après pour la fin d'étude et remise du rapport.

11- AUTRES : Réflexion sur les projets d'aménagement à venir : rachat de la maison Goisbault (fond de portage Laval agglomération) et ancien atelier communal rue de Bretagne

Point d'information.

Plusieurs projets d'aménagement vont être en réflexion prochainement :

LA MAISON GOISBAULT rue de Concise (en portage foncier par Laval agglomération, échéance rachat par la commune en 2022) :

La convention de portage foncier implique un projet intégrant une part habitat.

Pistes de réflexion : Faire du locatif ? L'emplacement est intéressant pour un service public. Projet mixte : local commercial en dessous avec logement au-dessus (porté par Méduane habitat) ? Déplacement de la bibliothèque ?

Objectif : ramener de la vie dans cet endroit.

ANCIEN ATELIER COMMUNAL rue de Bretagne :

Il s'agit de commencer à réfléchir sur la future destination du lieu.
Se faire aider par le CAUE notamment en reprenant l'étude déjà réalisée.
Réfléchir plus largement sur le secteur entier proche du centre-bourg.

BAR ASSOCIATIF et BIBLIOTHEQUE :

A long terme, ce ne sont pas des bâtiments à conserver (énergivore).
Pistes au niveau du bar associatif : local pour atelier/boutique éphémère. Local partagé.

En cumulant tous ces projets, il serait opportun que la commune se fasse accompagner dans sa réflexion dans l'objectif d'avoir une vue d'ensemble, un projet d'ensemble.

Le conseil municipal s'accorde pour faire une réunion dédiée (hors réunion officielle de conseil municipal) autour de l'étude du CAUE pour aider à la réflexion et à l'émergence de projets.

12- Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire

Les décisions en matière de droit de préemption urbain intercommunal

N° d'enregistrement	Reçu le	Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	Date
2021-13	07/09/2021	C966	05 a 26 ca	20 rue de la Huberdière	Renonciation	21/09/2021
2021-14	23/09/2021	C266 - C1511 - C1512 - C1513 -	19 a 70 ca	152 rue de Bretagne	Renonciation	19/10/2021
2021-15	23/09/2021	C949	04 a 69 ca	27 rue de la Huberdière	Renonciation	08/10/2021

Les dépenses engagées >= 1000€ et de moins de 15000€

Date signature	Fournisseur	Lieu / Service	Objet	Montant TTC
30/09/2021	PULSAT	Mairie	Téléviseur connecté salle du conseil	3 139,10 €
30/09/2021	EKSAE	Mairie	Pack DSN Channel (abonnement, form)	1 278,60 €
08/10/2021	CFI Comptoir Français Illumin.	Batiments et Espaces verts	illuminations annuelles	1 848,00 €
11/10/2021	MELANGER Pompes Funèbres	Cimetière	Sépulture Mme LESOURD Joelle	2 851,00 €

Liste des arrêtés individuels et réglementaires (hors gestion du personnel)

N°	date	Thématique	objet
144	21/09/2021	Urbanisme	Cua 053 001 21K4028 20 rue de la Huberdière
145	21/09/2021	Urbanisme	d'alignement de la parcelle C966 sis 20 rue de la Huberdière appartenant à Mr et Mme Louis GENDRY
146	23/09/2021	Urbanisme	de non-opposition à la Déclaration Préalable de Laval Agglomération pour une division en vue de construire ZA de la Girardière
147	27/09/2021	Voirie	portant interdiction de stationner sur le parking de l'Eglise pour cause de sépulture le jeudi 30 septembre 2021 de 13h30 à 15h30
148	29/09/2021	Urbanisme	accordant le permis de construire n° PC 053 001 19K1013 M01 à Mr LOISTRON et Mme LANDELLE pour la modification du permis de construire n° PC 053 001 19K1013 en ce sens : suppression d'une fenêtre en façade nord.
149	07/10/2021	Urbanisme	Cua 053 001 21K4029 portion du Grand Champ
150	07/10/2021	Urbanisme	d'alignement de la parcelle A0391 sis "portion du Grand Champ" appartenant à Mr et Mme Fouqué
151	11/10/2021	Voirie	portant autorisation de travaux de modification de trottoir au 6 domaine du Cormier à Mr Madiot Jérémy à partir du 02/11/2021
152	11/10/2021	Voirie	portant interdiction de stationner sur le parking de l'Eglise pour cause de sépulture le vendredi 15 octobre 2021 de 13h30 à 15h30
156	19/10/2021	Voirie	portant autorisation d'occupation du domaine public à l'entreprise Séché rue de Concise le 21/10/2021 de 08h00 à 12h00.
157	19/10/2021	Urbanisme	Cua 053 001 21K4030 152 rue de Bretagne

13- Informations diverses**Rapporteur : Sébastien DESTAIS**

- Intervention de la presse sur la décharge publique. Discussion autour de l'histoire du site. Des recherches vont être poursuivies notamment sur le permis de construire, les documents d'urbanisme en vigueur à l'époque.
- Arrivée d'Hélène EUDIER à la bibliothèque le 15 octobre dernier (création de poste).
- Retour sur le repas élus-agents, cela s'est très bien passé.
- Bilan Arti Commerce très positif.
- Rencontre Bilan Prospectives entre Florian Bercault et les maires et élus des communes de Laval agglomération à Saint-Berthevin le 25/11 à 19h30.
- Demande d'une famille résidant Ahuillé, dont l'enfant est scolarisé hors commune et atteint d'un handicap, d'être accueilli au service périscolaire le soir. La famille a été rencontrée.

14- Quart d'heures citoyen

Pas de question posée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 16/11/2021 à 20h30.

Fin de la séance : 23h20

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES
Séance du 21 OCTOBRE 2021

N° délib		Objet
068	2021	Budget principal - décision modificative n°2
069	2021	Finances : Admissions en non-valeur 2021 (décision n°2)
070	2021	Travaux d'éclairage public TEM53 - planification 2022 / AHUILLE / rue des Troènes et rue Jean Baptiste Robin
071	2021	Résidence des Cèdres – avenant aux baux des locatifs concernant l'entretien des jardins
072	2021	LAVAL AGGLOMERATION - Approbation du rapport de la CLECT du 15 septembre 2021
073	2021	LAVAL AGGLOMERATION - Communication du rapport d'activité 2020 de Laval Agglomération, et comptes administratifs
074	2021	Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal de 2è classe au service restauration-entretien

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 21 OCTOBRE 2021
--

Délibérations prises de
n°068 à 074/2021

Nom-Prénom	Signature
BERNARD Catherine	
BLANCHET Patricia	
BRY Nathalie	
BUREAU Marylène	
COUSIN MANCEAU Myriam	
DAUGEARD Michel	
DE CHALAIN Véronique	Pouvoir à DE LORGERIE Anne-I.
DE LORGERIE Anne-Isabelle	
DESTAIS Sébastien	
FOURNIER Eric	
GOUINEAU Jean-Dominique	excusé

MARIE Loïc	
MASSELIN Pascal	
MASSOT Tristan	
MORDRELLE Francis	Pouvoir à DAUGEARD Michel
MOUSSU Carine	
PORTAIS Valéry	
SEGRETAIN Séverine	
SEVIN Cyril	